

# LE PAYS LAURENTIEN



(Mémoire lu devant la Société historique de Montréal, le 28 mars 1917.)

Les armes de Montréal ont leur histoire et leurs mystères. En voici l'acte de naissance, consigné à la page 57 du registre "A" des *Procédés du Conseil de Ville*.—Séance du vendredi 19 juillet 1833:—

"Mr. le Maire, en proposant d'adopter un sceau pour la Corporation, a soumis deux dessins qu'il a fait préparer, dont l'un de forme circulaire et l'autre de forme ovale; et après considération, le Conseil a choisi, à l'unanimité, le sceau de forme ovale, pour "*Cachet d'armes de la Corporation de la Cité de Montréal*, autorisant le Maire à le faire graver".

"Écusson:—figure ovale; champ d'argent, écartellé au sautoir de gueules, portant au 1er quartier une rose d'or, au 2d quartier un chardon d'or, au 3e quartier un trèfle d'or et au 4e quartier un castor pafasant d'or.—Devise:—*Concordiâ Salus*, sur jarrettière d'azur. Au bas de l'écusson sont les mots "*Corporation*"—"Montréal".

P. Auger  
Secrétaire"

L'examen du manuscrit nous révèle que le secrétaire municipal, Pierre Auger, transcrit la description du blason avec minutie, sans même omettre l'accent circonflexe sur l'a qui marque le cas ablatif de *Concordiâ* dans la devise — accent qu'il est d'usage d'omettre dans les inscriptions, qui sont invariablement en capitales, lorsqu'il s'agit d'un texte latin.

Par "Mr. le Maire", il faut entendre Jacques Viger, nommé maire de la naissante municipalité de Montréal, en vertu du premier statut de Guillaume IV, chap. 59.

Si l'on veut bien observer que le 19 juillet est la date de la quatorzième réunion des "Conseillers de Ville",—dont la première avait eu lieu le 5 juin,—il n'y a pas de doute que Viger imprimait un mouvement accéléré aux affaires municipales. Après avoir gratifié le Conseil de *Règles et règlements*, il n'est donc pas en retard pour donner un sceau à la corporation municipale. C'est lui-même qui a ébauché, décrit et fait dessiner ces armes, ainsi que le démontrent ces trois pièces que je tire de la série des mandats du trésor:—

(Mandat No 113)

La Corporation de Montréal                      à J. Viger, Maire  
1833

Juillet—Pour autant par moi payé au peintre Chs. Woodley, pour un dessin du sceau de la Ville à ma demande et sur mon croquis. . . L. 12.6  
Approuvé pour paiement :

Augt. Tulloch  
Joseph Gauvin  
Cpt. A. Lusignan

(A l'endos) Reçu paiement de ce compte des  
des mains du Trés. de Ville,

A. Auger, Ecr., ce 10 Sept. 1833

J. Viger

Maire

(Mandat No. 239)

Doit la Corporation de Montréal              A Jacques Viger, Maire  
1833

Nov. 11. pour autant par moi payé au peintre J. Duncan pour 2 dessins  
par lui faits pour le sceau de la Corporation sur mes croquis, comme par  
compte annexé. . . . . 20/—

Approuvé pour paiement:              Reçu paiement du Trés. de Ville,

Augt. Tulloch                                      Auger, Ecr., ce 11 nov. 1833  
Joseph Gauvin                                      J. Viger  
Cpt. A. Lusignan                                      Maire

The Mayor of Montreal

To James Duncan Dr.

To making drawings for the Corporation Seal . . . . . L. 1.0.0

Received Payment

James Duncan (1)

Montreal, Oct. 20th. 1833

1.—Graveur, lithographe et peintre, à l'occasion, Duncan nous a laissé beaucoup d'excellents travaux. Il habita longtemps 74 rue Saint-Louis, non loin du Champ de Mars, son atelier était au No. 68, Grande-Rue-Saint-Jacques.—Le peintre Chs. Woodley ne paraît dans aucun des almanachs d'adresses de notre ville.

Jusqu'à quel point ce dessin des armes de notre ville est-il original, en d'autres termes, dans quelle mesure faut-il en attribuer la paternité à notre premier maire ? C'est ce que nous allons examiner, en nous appuyant sur l'opinion du docte conservateur des Archives judiciaires du district de Montréal, M. E.-Z. Massicotte. "A n'en pas douter, écrit-il, (1) ce sceau n'est qu'une modification des armoiries de l'ordre de la Jarretière." La ressemblance entre les deux est indéniable, car l'un des insignes de l'ordre est ainsi décrit : "D'argent, à une croix de gueules. L'écu entouré d'une jartière d'azur sur laquelle est la devise : *Honni soit qui mal y pense*."

"M. Viger, poursuit-il, n'a donc eu qu'à changer la devise, à remplacer la croix de Saint-Georges par celle de Saint-André et à ajouter les emblèmes des principales races qui composaient alors la population de Montréal."



Gravure anonyme sur bois, assez bien conservée, exécutée en 1842. La plus ancienne qu'il ait été possible de retrouver.



Autre gravure sur bois, datant de 1852.

Reste la devise *Concordiâ Salus*,—le salut dans le bon accord,—qui est une heureuse trouvaille et, d'ailleurs, bien naturelle chez un esprit qui s'est appliqué à établir une parfaite entente civique; à preuve le caractère essentiellement bilingue que Viger communique, dès le début, à toute son administration. Et signalons par parenthèse un fait qui a pu compter dans le choix de cette légende: notre premier maire, ayant épousé une personne alliée à des Écossais, devait connaître les armes de l'historique cité d'Aberdeen qui, pour avoir servi de lien, dans les rapports suivis que l'Écosse entretient avec la France, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, a pour devise *bon accord*. Celle-ci appelle celle-là. (2)

1—*Bulletin des recherches historiques*, fév. 1917, p. p. 54 et 55.

2—Quelques ancêtres de la devise des armes de Montréal.—*Concordia discors*: Une entente discordante. Horace, Ep., Lib. I, 12, 19; aussi Lucain, Lib. I, v. 93, et Ovide.—*Concordia parvae res crescunt, discordia maximae dilabuntur*: Les petites choses grandissent dans la bonne entente, les plus grandes trouvent leur ruine dans la discorde. Salluste, Jugurtha, 10, 10.

Si Jacques Viger devait, dans la suite, acquérir le *noble art du blason*, il faut admettre qu'en 1833 il avait plutôt un grand désir de connaître, qu'il ne le possédait parfaitement. D'autre part, si l'on veut bien reconnaître que cette héraldique s'est imposé toutes les rigueurs d'une science aux règles inflexibles et que tout y a une signification, il n'est pas dépourvu d'intérêt de chercher à traduire le sens de ces armes ni d'examiner les motifs qui ont présidé à leur composition.

Sans mettre en doute l'indéniable autorité de M. Massicotte, et tout en reconnaissant que l'insigne de l'ordre de la Jarretière dut exercer une influence décisive sur l'allure générale du dessin de Viger, il faut reconnaître que cet antiquaire trouvait, dans les institutions tant passées que contemporaines de sa ville, beaucoup de sceaux contenus dans un écu ovalaire: tels sont les sceaux des tribunaux du régime français et celui des Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal. Je me plais à croire qu'en choisissant l'écu ovale, qui est, de même que le losange, celui des dames et des demoiselles, Viger faisait mieux que d'écarter la question délicate des écus français ou anglais, puisqu'il rappelait par là, on ne peut plus ingénieusement, que Montréal fut d'abord Ville-Marie.

Examinons ce que contient cet écu. "Champ d'argent, écartelé (sic) au sautoir de gueules", dit la description. Or elle ne correspond pas à la figuration originale de ce blason; car, au lieu d'être écartelé, c'est-à-dire divisé en quatre parties égales par deux lignes (et non deux bandes) se croisant au centre de l'écu, il est au contraire chargé d'une croix de Saint-André. L'héraldique admet sans doute cette croix en diagonale, mais elle est tout autre chose qu'un écartelé, qui est fait de simples lignes.

L'ordre dans lequel les quatre meubles d'or sont disposés sur les quartiers appelle quelques explications. Le premier rang est assigné à la rose, emblème de l'élément anglais; le second au chardon, emblème de l'élément écossais; le troisième au trèfle, emblème de

l'élément irlandais, et le quatrième au castor, que l'on devait regarder en 1833 comme l'emblème de l'élément franco-canadien. (1)

On ne peut s'empêcher d'observer que les trois premiers de ces symboles sont tirés du règne végétal, tandis que le quatrième, le castor, appartient au règne animal. Cet isolement relatif du castor, symbole de l'activité industrielle, mais aussi symbole aujourd'hui déchu dans l'estime des Canadiens français, n'est pas propre à lui assurer beaucoup de sympathie. (2)

Et l'on s'étonne qu'à ces trois attributs-plantes, Viger n'ait pas ajouté un rameau ou une feuille d'érable. La question si controversée, et pourtant peu ancienne, de l'adoption de l'érable comme emblème ethnique et politique canadien, paraît trouver ici sa solution. Si en 1833 l'érable eût été regardé comme le symbole des Franco-Canadiens,—ainsi qu'on l'a souhaité depuis et ce qui n'est pas dénué de convenance,—Viger l'eût certainement employé dans la composition des armes de la Ville. Aux premières célébrations de la Saint-Jean-Baptiste, la salle du banquet "était décorée, dit la *Minerve* du temps, de bouquets, de fleurs et de feuillages disposés

1.— Le castor a paru pour la première fois, comme emblème du Canada, sur les armes données par Charles Ier, d'Angleterre, à sir William Alexander, le 4 septembre 1630.

L'abbé H.-A. Verreau, répondant à une demande de renseignements, écrivait dans le *Bulletin des recherches historiques* de mai 1898 :

"L'emploi du castor comme symbole du Canada ou de l'élément canadien me paraît remonter assez loin.

Avant 1830, le commandeur Viger l'avait mis dans les armes de la ville de Montréal: il l'avait aussi dessiné comme *support* dans un écusson de fantaisie qu'il s'était fait vers 1815.

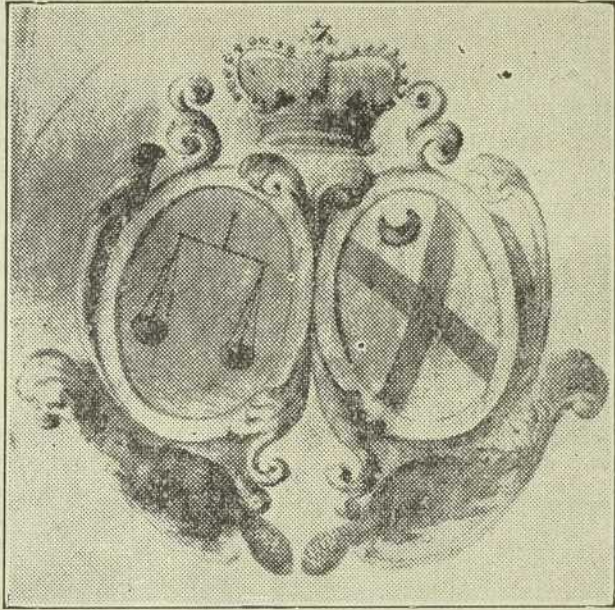
On voit le castor dans les vignettes de l'*Histoire de la Nouvelle-France* de Charlevoix.

Sur la médaille que Louis XIV fit frapper pour rappeler la défaite de Phipps devant Québec en 1690, un castor s'avance timidement vers une femme qui trône avec majesté, sur les trophées enlevés à l'ennemi: figure symbolique de la nouvelle et de l'ancienne France.

C'est probablement M. de Frontenac qui donna au grand Roi l'idée de représenter ainsi sa colonie naissante. Il écrivait, le 13 octobre 1673, au ministre des colonies —

"C'est à quoi, Mgr vous aviserez, s'il vous plaît, comme aussi aux livrées et aux armes que le Roy voudra donner à la ville de Québec. Je croyais que les fleurs de lys sans nombre, au chef d'or, chargé d'un castor de sable, luy conviendraient assez bien avec deux originaux pour supporter, et le bleu et le blanc pour les livrées de la ville. J'attendrai sur cela les ordres de Sa Majesté et les vôtres." (pp. 153 et 154.)

2— On lit dans le *Castorologia* de Horace T. Martin, Montréal, Londres, 1892: "Sir William Dawson, in a lecture delivered in 1863, on "The Duties of Educated Young Men in British America," said, "Canada has two emblems—the beaver and the maple. The beaver in his sagacity, his industry, his ingenuity, and his perseverance, is a most respectable animal; a much better emblem for our country than the rapacious eagle or even the lordly lion; but he is also a type of unvarying instincts and Old World traditions. He does not improve, and becomes extinct rather than changes his ways. Some of our artists have the bad taste to represent the beaver as perched on the maple bough, a most unpleasant position for the poor animal, and suggestive of the thought, that he is in the act of gnawing through the trunk of our national tree (the maple). Perhaps some more venturesome designer may some day reverse the position, and represent the maple branch as fashioned into a club, wherewith to knock the beaver on the head." (p. 198.)



Electrogravure représentant les armoiries de Montréal projetées par Viger, avant 1830, au dire de Verreau (cf. premier renvoi de la page 5). L'original en est conservé avec la *Saberdache*, à l'Université Laval de Québec. D'après une photographie communiquée par Mgr A.-E. Gosselin.

en festons. Parmi ceux-ci on remarquait, à l'entrée, un faisceau de branches d'érables chargées de feuilles." (1)

Ce qui ne manque pas encore de partager les appréciations sur les armes montréalaises, c'est la position relative attribuée à chacun des meubles. Car si l'on tient compte de l'importance numérique des éléments nationaux de notre ville, à cette époque de 1833, il est certain que le symbole des francophones eût dû être logé au premier quartier. Cet élément était alors, comme aujourd'hui du reste, le plus considérable par rapport aux trois autres éléments considérés au point de vue de la nationalité — et non sous celui de la langue. Car les trois groupes britanniques ont toujours parlé l'anglais dans Montréal — le gaélique des Écossais et des Irlandais n'ayant jamais été utilisé d'une façon appréciable, dans la vie extra-familiale. Aussi faut-il observer que, jusqu'après 1861,

1—Bulletin des recherches historiques, 1898, p. 119.

le reste de la population montréalaise a dépassé le chiffre de l'élément francophone. (1)

Mais il est un autre motif qui dut déterminer notre premier maire à disposer ces attributs ainsi qu'il le fit: le désir de voir Montréal grandir dans la paix. Comme dans toutes les villes à population mixte, où les mœurs sont contrastantes et les aspirations divergentes, la sécurité des citoyens fut plus d'une fois compromise. Pour ne mentionner que les événements qui gravitent autour de 1833, rappelons que, l'année précédente, à l'occasion de l'élection d'un député à la Législature, pour le quartier Ouest, la Grande-Rue-Saint-Jacques fut le théâtre d'une émeute réprimée par la force militaire: les canons, pour avoir tiré au-dessus de la foule, n'en tuèrent pas moins trois Canadiens français. Sous le prétexte de secourir leurs nationaux, les groupes ethniques deviennent en quelque sorte des castes, et les sociétés nationales se fondent. Cela suffit à montrer combien on était loin encore des sentiments de bonne entente qui devaient finir par prévaloir au sein de la population montréalaise. En juin 1834, Ludger Duvernay organise la société Saint-Jean-Baptiste; en novembre de la même année, les Ecossais fondent la société Saint-André; celle de Saint-Patrice date aussi de 1834; la société Nationale française se fonde le 1er août 1835 (L. de Brumath); la colonie allemande institue le sienne en 1835, et la société Saint-Georges va naître vers 1840. Ces antipathies ethniques se sont canalisées dans des clubs politiques, — "Fils de la liberté" et "Doric Club", — dont les violences préludent à la désastreuse rébellion de 1837.

L'erreur la plus considérable que Viger ait commise ici, ce fut de loger les quatre meubles d'or sur un champ d'argent. L'art héraldique a des règles absolues dont on ne peut s'écarter sans tomber dans le chaos; cet art ne souffre pas que l'on

1—Proportion de l'élément francophone dans l'ensemble de la population de Montréal, à diverses époques.

1825, total.....		31 516 habitants	
1844 Canadiens-français.....	19 041		
British Canadians.....	8 863		
English, Irish, Scotch.....	15 468		
United States & other places.....	721		
	<hr/>	25 052	
Total.....	44 093	Proportion 429	sur 1000
1851-2.....	57 715	451 "	1000
1861.....	90 325	482 "	1000
1871.....	107 225	520 "	1000
1881.....	155 238	559 "	1000
1852 Canadiens-français.....		26 020	
Anglo-canadiens.....	12 494		
Anglais, Irlandais, Ecossais.....	17 744		
Autres nationalités.....	1 457	31 695	
		<hr/>	57 715

pose métal sur métal, non plus que émail sur émail. Ainsi, un champ de métal ne saurait être meublé que d'émaux. Il s'offre deux alternatives pour corriger ce vice de construction : la première consiste à donner aux meubles des couleurs conventionnelles, ce qui est la plus recommandable; et la seconde, à représenter ces meubles *au naturel*, c'est-à-dire, dans une certaine mesure, selon le talent du peintre.



Deux gravures en bois, du même ciseau, parfaitement conservées. Elles se signalent par des rameaux d'érable. La première porte les cris *Droits égaux, justice égale*, ce qui indique assez bien qu'elle est postérieure aux fières revendications de L.-H. Lafontaine (1849).

La louable intention de figurer l'union pacifique des éléments de la population montréalaise, déjà si diverse en 1833, apparaît, avons-nous vu, dans la devise que Viger place sur la jarretière; mais elle s'extériorise encore dans la légende, au bas des armes. Décidément, notre premier maire comprenait qu'il appartient à la jeune démocratie américaine de réaliser cette merveille de politique: l'apaisement des antipathies nationales. Car il la veut neutre en elle-même, — ni française ni anglaise, — au risque de la rendre grammaticalement incorrecte. Ce n'est pas "Corporation de Montréal" ni "Corporation of Montreal", mais ces deux seuls mots qui ne trouvent de lien que dans des esprits très conciliants : "CORPORATION — MONTREAL".



Gravure sur bois d'une grande finesse, en usage vers 1854.

Quant aux ornements extérieurs qui, joints aux armes, constituent les armoiries, Viger n'en a pas indiqué. Mais cette simplicité initiale ne fut pas respectée, même par les premiers graveurs. Les déformations de cette nature surviennent graduellement. Tout au plus, observe-t-on sur le sceau gravé par Turpin (1), vers 1842, des ornements logés entre l'ovale de l'écu et le contour circulaire du sceau, ornements vagues, rappelant autant des feuilles d'acanthé que des feuilles de chêne. On les a conservés depuis.

A compter de 1845 des vignettes montrent l'écu ovalaire surmonté d'une couronne royale. L'art du blason qui, avons-nous dit, n'a rien laissé au hasard, permet-il cet ornement ? Pour qu'une ville puisse enrichir ses armes d'une couronne,—couronne royale ou couronne murale,—il faut que cette ville soit capitale ou place forte. La coutume veut que le souverain accorde aux villes, comme une faveur, le droit de surmonter leurs armes de l'une ou de l'autre de ces couronnes. Or il est certain que Montréal n'a jamais sollicité ni reçu cette décoration par l'intermédiaire de son conseil municipal. Peut-on alléguer, toutefois, que notre ville fut, de 1844 à 1849, la capitale de la province du Canada, le siège du Gouverneur-général,

1.—Un graveur européen probablement.



Autre gravure en bois, peu commune, de 1868.

et qu'à cette époque on la classait parmi les places de garnison ? Mais ce sont là choses du passé. Et si son titre de capitale valut d'être fixé sur ses armes, elle ne saurait s'en prévaloir de nos jours.

D'autres innovations apportées par les graveurs, en reproduisant l'image du sceau, consistent dans le liseré dont ils ont alourdi le sautoir et dans les hachures, destinées à représenter les couleurs. On en est arrivé à couvrir le sautoir de traits horizontaux



Dans ce joli fac-similé du sceau, exécuté vers 1880, le sautoir est non seulement liseré, mais il est couvert, ainsi que la jarretière, de hachures horizontales, signe conventionnel de l'azur.

pour représenter l'azur, alors qu'il faut le faire de traits verticaux. Quant à la jarretière, on l'a vue blanche ou ombrée de façon fantaisiste. Il faut, à tout prix s'en tenir à la simplicité du dessin originel ou bien le modifier par une résolution du Conseil.

Ces libertés grandes ne sont pas demeurées inaperçues de tout temps, aux yeux de ceux qui ont mission de veiller au respect des traditions municipales; car en 1892, M. Raymond Beullac était chargé de rendre aux armes de Montréal leur simplicité première.

Le prestige de Montréal et l'heureuse composition de ses armes ont fait que plusieurs institutions les ont empruntées ou adoptées. C'est d'abord la Banque de Montréal qui donne à son sceau corporatif les armes de la municipalité. Fondée en 1817,



Armoiries de la banque de Montréal,  
gravées par J. Walker, vers 1865.

cette banque n'avait pas de sceau à son début. C'est sur le premier sou (*Bank token*) qu'elle fait frapper en 1837, qu'apparaissent d'abord les armes de la Ville, sur les valeurs de cette banque. La similitude des gravures représentant les armes de la municipalité et celle de cette banque était telle que les imprimeurs utilisèrent indifféremment l'une pour l'autre, jusque vers 1880. En 1863, à l'époque où la Ville est chargée par la Législature de percevoir les impôts scolaires, le *Protestant Board of School Commissioners* adopte aussi les armes de la municipalité. La *Montreal Art Association*, fondée vers



Les armes du Montreal Curling Club.

1880, et le *Montreal Curling Club* font de même. Deux municipalités de la banlieue, Sainte-Cunégonde en 1898, et Saint-Louis du Mile End en 1903, s'étaient inspirées à la même source, en en modifiant les attributs. Elles ont substitué l'écartelé à la croix de Saint-André, la feuille d'érable au castor, et logé ce symbole au quartier supérieur de dextre. Enfin, Saint-Jean-d'Iberville a composé ses armes d'une gerbe faite d'une rose, d'un chardon, d'une tige de trèfle et de feuilles d'érable. C'est à M. Massicotte, dont j'ai cité l'opinion au début de cette étude, qu'il faut attribuer le premier en date de ces exemplaires corrigés des armes de Montréal. Invité à gratifier sa ville d'un blason, il donnait à Sainte-Cunégonde un dessin que le graveur devait maltraiter dans la suite: le même mal a donc frappé la mère et la fille.



Trois petites gravures alignées par ordre d'ancienneté: 1870-1900.



Petit dessin en usage depuis 1880 jusqu'à ces dernières années.



Gravure contemporaine (1895-1917), popularisée par la papeterie de l'administration municipale.



Gravure de 1874 (?) resuscitant un plus joli dessin de 1845. En usage jusque vers 1895.



Gravure de 1880



Gravure en usage en 1888



Fidèle image du sceau, 1885.



Image du sceau: Corporation "of" Montreal

1890-1912



Autre variante du sceau: Corporation "de" Montréal.

Ces gravures (les unes sur bois, les autres sur cuivre) et celles qui se trouvent disséminées dans le texte, sont toutes originales. Elles ont été recueillies dans les ateliers Walker & Mitchell, 87, rue Notre-Dame Ouest, Perrault, 73, rue Saint-Jacques, et S.-A. Paquin, 225, rue Maisonneuve.

Cet historique des armes de Montréal serait incomplet, s'il ne faisait mention des vicissitudes qu'elles ont souffertes au début de la seconde incorporation. On n'ignore pas que la municipalité de Jacques Viger ne vécut que du printemps de 1833 à la fin de 1836. Les juges de paix,—les *juges à paix*, ainsi qu'on les appelait encore,—qui avaient présidé sans interruption aux destinées de Montréal, de 1764 à 1833, se chargent de nouveau d'administrer la Ville jusqu'à la réorganisation d'un Conseil municipal, en 1840.

Qu'était-il advenu du *cachet d'armes* de Viger ? La réponse se trouve au volume A.1 des *Minutes of Council*. Au magasin de Peter McGill, rue Saint-Paul, où se réunit d'abord le nouveau Conseil, on ne tarde pas, ainsi que l'avait fait Jacques Viger, de s'occuper d'un sceau corporatif. Voici un premier document ; il est tiré du procès-verbal de la quatrième séance de ce Conseil :

Mayor's Office

7 September 1840.

"It was ordered that Mesrs. Donegani and Dunscomb be a committee to report upon a Seal for the Corporation". (Vol. I, p. 13.)

Montreal 12th. September 1840.

"The Seal of the old Corporation was then handed in by the Committee appointed to wait on Mr. Viger the former Mayor for the purpose of obtaining it, with a view to its adoption by the present Corporation—and a letter from M. Viger on the subject was submitted and read.—(1)

Mr de Bleury then moved, seconded by Ferrie —

That the Seal of the former Corporation handed in by the late Mayor of the City — Jacques Viger Esq. — to the present Mayor, at the request of the Common Council, be received and adopted, as the Seal of the present Corporation — that the said Seal remain in the custody of the Mayor for the time being, and that a copy of this resolution be transmitted to Jacques Viger Esquire, the former Mayor, for his information.

Resolved in the affirmative." (p. 15.)

1.—Cette lettre est restée introuvable aux Archives municipales.

Qui le croirait ? après cette adoption formelle et sans réserve, il y eut une tentative de modifier le sceau municipal, ainsi qu'en témoignent les extraits suivants :

Thursday, 7th January 1841.

"A Bye-Law concerning the choice of a Seal for the Corporation was read a first time.

On motion of Alderman de Bleury, seconded by Councillor Guy.

ORDERED That the said Bye-Law be read a second time at the next sitting of the Council". (Vol. I, p. 207.)

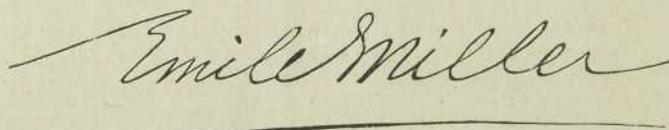
A la séance suivante, tenue le 11 du même mois, on lit :

"The order of the day for the second reading of... the Bye-Law concerning the choice of a Seal, was postponed to the next meeting of the Council". (p. 210.)

Mais ce règlement ne connut jamais sa troisième lecture. Paraissant sur l'ordre du jour du 30 décembre, il meurt avec cette année 1841 : *Desinit in piscem mulier formosa superne.*

Il est vrai que sont vénérables les choses qui ont supporté bravement l'épreuve du temps. Mais ce que nous avons dit touchant la figuration et la défiguration trop fréquente des armes de notre ville et les infidélités qu'elles comportent à l'égard des règles de l'héraldique, nous induisent à suggérer qu'une nouvelle description en soit faite, afin de rendre ces armes en tout conformes aux prescriptions de cet art, et que, ainsi amendées, le Conseil municipal soit prié de les reconnaître comme authentiques.

Formulons aussi le vœu que le nouveau dessin de ces armes soit désormais scrupuleusement respecté des graveurs et des peintres.



---

de la Société historique de Montréal.

## CRITIQUE DES VERS

Ceci n'est pas un traité mais tout au plus un bout de causerie, tel que je viens d'avoir avec quelques lecteurs de mes derniers articles.

—Vous êtes exigeant, même un peu trop, je crois.

—Le public est tolérant, même beaucoup trop, je pense.

—Si vous découragez les poètes...

—Tant mieux ! C'est le menu fretin qui se découragera, non point les vrais poètes. Ceux-ci m'approuveront.

—A vous entendre on trouverait des fautes partout dans les vers.

—Il y en a partout. C'est une raison pour que les poètes surveillent leurs écrits. La plus belle pièce est celle où il s'est glissé moins d'alliage. Il n'en existe peut-être aucune qui soit parfaite, pas même le sonnet d'Arvers, ce modèle du sonnet français. On y voit des plaques comme dans le soleil.

—Alors, les maîtres sont critiquables ?

—Je le crois bien ! Tenez, Boileau n'aimait pas le vers léonin, cependant il y en a quarante dans son *Art Poétique*. Il répugnait à la répétition de tel ou tel mot, pourtant on les compte par douzaines dans ses ouvrages. Comme c'est un poète soigneux, un professeur de versification, un docteur réputé infailible, jugez du reste. Les onze cents lignes de l'*Art Poétique* renferment près de quatre cents endroits à corriger. Celui de nos poètes qui est sans défaut peut me jeter la première pierre. Nous ne faisons pas tout mal, mais il y a du mal dans tout ce que nous faisons.

Ce que j'en dis est uniquement pour inviter tous et un chacun d'entre eux à se tenir en garde contre les négligences et les factures trop faciles. Quand on a fait un bon ouvrage, il faut encore travailler à le rendre meilleur, et, malgré tout, il ne sera qu'imparfait. Si vous excellez, c'est que vous êtes moins mauvais que les autres. La plus jolie fille du village n'est point parfaite. Or, les poètes ne sont pas même comparables à une jolie fille, et, ma foi ! ils s'en font accroire autant que la plus vaniteuse péronnelle.

La tolérance est une sorte de vertu des liseurs de vers, toute-fois il y en a qui s'insurgent contre les entassements d'adjectifs, les termes impropres, les expressions exagérées, enfin, le clinquant et la pose des mauvais écrits, mais le plus souvent on s'en va disant que sous forme de vers tout est permis.

Erreur, mes frères, grande erreur. Il n'est pas plus décent de divaguer en vers qu'en prose. Il n'est pas plus justifiable d'employer une expression inexacte en vers qu'en prose. Les vers doivent baigner dans la lumière, comme la prose. Il n'y a pas d'excuse pour ce qui est mal dit.

La tolérance du lecteur n'a pas sa raison d'être. La rigueur à cet égard ne saurait être poussée trop loin, tant sur le fond que sur la forme du morceau. Un vers mal sonnante est toujours condamnable. Une idée embrouillée est de la fausse monnaie. Une rime amenée de force est rétive à l'esprit. Quatre p. dans un vers c'est un excès de trois p. Même chose pour les lettres m, r, s, et autres. Un couplet de quatre lignes ne doit répéter aucun son, la rime exceptée.

Ecrire des vers c'est travailler un art difficile, exigeant, inexorable, impérieux, qui ne souffre ni la négligence ni l'à peu près. Il faut être précis, net, direct, gracieux, solide partout. Sans cela, point de rémission. La tolérance du lecteur devient complicité, abaissement de l'art, abandon du sentiment et du goût. L'insurrection contre les mauvais vers est "le plus saint des devoirs."

En premier lieu, la langue doit être respectée. Pas de compromis là-dessus. La précision et la limite des mots ne changent ni ne doivent varier. Ce que l'on appelle communément licence de poète est bel et bien une faute, ou de langue, ou de consonnance, ou d'imagination—une faute, rien de moins. N'admettons aucune excuse pour ce genre d'écart. Si, dans le mécanisme d'un couplet il y a un tenon qui branle, une dent qui ne mord pas, une bielle qui plie, la machine souffre.

Qui sait lire les vers afin de les goûter tout-à-fait ? Comment la plupart des curieux et demi-curieux les lisent-ils ? Je ne parle pas des indifférents, mais des amateurs de toutes nuances. On lit mal.

Il faudrait commencer par connaître les règles qui gouvernent cette matière. Deux heures d'application suffisent pour se rendre compte du secret. J'en dirais quasi autant de la musique. Ce morceau noté que vous avez sous les yeux, vous en tireriez beaucoup plus de plaisir si vous saviez d'après quels principes il a été mis au monde. Le secret ou le tour de main de la composition n'est pas un mystère—il ne demande qu'à se révéler. Lisez des vers avec la pleine entente de la partie technique et vous y trouverez double agrément. Lire, c'est, comme le pianiste, "exécuter" ce qui a été

préparé par un autre que vous-même. Je dirai plus, le piano parle, vous devez aussi parler les vers, les débiter à haute voix. Il y a mélodie des syllabes et l'harmonie de la pièce que vous perdez en n'employant que les yeux, comme si vous regardiez une partition sans la jouer. Ce qui est fait pour l'oreille doit passer par l'oreille sans quoi vous n'y êtes plus. Prenez, la rime, par exemple, cette rime qui vous intrigue tant, elle est insipide aux yeux, elle est charmante quand elle sonne. Et tant d'autres choses qui ne se manifestent qu'à l'audition!

Apprenez à mesurer les vers, à les scander, à suivre leur mouvement, puisqu'ils ont un rythme particulier à chacun d'eux. Non pas que le poète compte ses mesures sur le bout de ses doigts, comme tant de lecteurs se le figurent, mais faites-vous à l'habitude de "tomber" d'aplomb dans l'allure des syllabes et vous y trouverez une musique cachée, donc, peu connue de nombre de liseurs. En fait, il s'agit de savoir lire. Puisque ce n'est pas de la prose, entrez dans la danse. Le vers vous enlève au dessus du sol.

Car même quand il marche on sent qu'il a des ailes.

Hé oui ! puisque c'est un oiseau chanteur.

Malgré cela, me direz-vous, il y a des vers qui ne sont pas *secundum*.

Bien vrai, il y en a beaucoup, énormément et davantage. Il n'en est pas question dans ces lignes. Je parle des bons morceaux.

Autre guitare, autre chanson :

—Mettez-vous en volume ?

—Je n'y songe guère.

—Vous faites bien, personne n'achète cela.

Personne ! c'est beaucoup, c'est trop dire, quand les éditions canadiennes sont si vite épuisées. Le nombre des lecteurs de poésie est plus grand qu'on ne le suppose en général. Faites-en l'épreuve—qu'il paraisse un de ces petits livres, gentiment imprimé, de suite vous avez la conception que c'est un cadeau à présenter à une dame ou demoiselle de votre connaissance et qui sera accepté avec plaisir—vous achetez—voilà comment les poètes font leur chemin. Oui, on trouve leurs œuvres dans tous les coins du monde et c'est à cause de cela que je les voudrais mieux façonnés, en vue de la culture du goût, du juste, du beau.

—Alors, ne faisant pas de recueil, vous restez perdu dans les gazettes.

—Oui, oublié comme les auteurs à tranches dorées. Ils vivent très peu ceux-là aussi. Nous sommes tous des éphémères, des passants, des troubadours, des cigales entre le printemps et l'automne.

Ce qui pourrait donner une plus longue vie à quelques unes de mes trois ou quatre cents petites pièces, ce serait de voir à les confier, après mon départ de ce monde, à un ami qui se chargerait d'en faire une "sélection", plus tard, et de l'offrir au public sous la forme d'un volume, que la nouvelle génération regarderait avec une certaine curiosité à titre de vieilleries. Ce serait une renaissance qui pourrait attirer l'attention durant cinq ou six mois. Mon calcul ne va pas plus loin. La vague, la popularité, sont transitoires. Vous pouvez prendre pour vous, une heure d'éclat—c'est assez rare pour vous tenter. Peut-être serez-vous "l'homme du jour," alors c'est à faire envie, mais comptez bien que si vous allez jusqu'à la célébrité ce sera toujours pas pour longtemps. Les fleurs passent vite. Les poètes aussi.

Dans la littérature d'un peuple, après un siècle de versification, il reste : 1° quelques pages de grande poésie, 2° quelques strophes du genre modeste. La masse du bagage est à vau-l'eau, à moins qu'il ne survienne un collectionneur bienveillant pour rassembler ces débris d'un autre âge sous forme d'anthologie, et alors on mentionne les anciens, un tel, un tel, etc., eh bien ! je serai dans les etc., etc.

Ce qui, par exemple, est tout-à-fait certain, c'est que je me serai livré à mon passe-temps de prédilection, très innocent, très agréable, comme le joueur de violon ou de hautbois fait tous les jours.

*Benjamin Sulte*

---

A M. EMILE MILLER

Nous offrons nos sincères félicitations et nos vœux de succès à M. Emile Miller, notre collaborateur bien connu, qui vient d'être nommé chef du secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, en remplacement de M. Arthur St-Pierre, celui-ci désirant se consacrer entièrement à la "Grande Revue," journal qu'il vient de fonder. M. Emile Miller est l'auteur de plusieurs travaux géographiques remarquables, entr'autres *Terres et peuples du Canada*, et nous sommes certains que le nouveau titulaire saura faire honneur à la charge importante qui vient de lui être confiée. M. Miller était auparavant archiviste à l'Hotel-de-Ville de Montréal.

G. M.

PANORAMA

---

Les ans sont des sommets au long panorama,  
Sommets de vision des choses qu'on aime  
Et dont la voix du cœur nous chante la romance :  
Terre natale, Alma Mater, vocation,  
Amour, foyer, berceaux, travaux, tradition,  
Tous les champs où la vie a jeté sa semence.

Honneur au travailleur fidèle à l'idéal  
Qui sert la justice avec un cœur loyal,  
Et n'oublia jamais les droits sacrés de l'âme.  
Contemplant le domaine où brilla son labeur,  
On sent grandir en soi le respect du semeur.  
Sur le sommet des ans tout son passé l'acclame.

Et l'avenir lui montre un nouvel horizon  
Jusqu'où rayonnera l'honneur de sa maison  
Par l'esprit de son œuvre et par sa survivance.  
Louange à qui transmet l'exemple des aïeux  
Qui savaient tour à tour lutter comme des preux  
Et tracer des sillons nouveaux à l'espérance.

*BOURBEAU RAINVILLE.*

---

FENAISSON

---

Dans les foins odorants qu'un lourd soleil inonde,  
Les moissonneurs penchés s'enfoncent. Les faux crissent.  
Et dans l'immense pré qui bouge comme une onde,  
Des tas blonds et vermeils, ici et là, fleurissent.

Plus loin c'est le rateau qui va, vient, fait la ronde,  
Lentement, sous le poids des herbes qui bruissent,  
Et là-bas, un faucheur s'arrête, une seconde,  
Pour caresser des yeux ses grands blés qui mûrissent.

C'est le maître. Il compute ardemment de combien  
Cette riche moisson augmentera son bien,  
Ce bien qui s'arrondit, quoique très humble encore...

Puis, souriant aux voix qui chantent dans son cœur,  
Il relève son fer en un geste vainqueur,  
Et le bat longuement de sa pierre sonore.

*Antonin PROULX.*

AU FIL DE LA PLUME

L'Amérique pourrait avoir été découverte par les Chinois s'il faut en croire ce qui suit :

D'après le *Monde moderne*, une vieille chronique chinoise parlerait d'un pays nommé Fusang ou Fusu, situé à environ 6,500 milles à l'est de l'Asie. Une relation de voyage écrite en 502 par un bonze nommé Hui-Shen et conservée dans les archives de la dynastie de Lyang, raconte, dit-on, qu'en 458, cinq prêtres bouddhistes allèrent prêcher la doctrine de Brahma dans ce Fusang, et tous les détails de leur description portent à assimiler avec le Mexique. Il est vrai qu'il subsiste d'ailleurs au Mexique des traces très anciennes de civilisation chinoise, notamment une stèle représentant un brahmine vêtu de ses ornements, et un bouddha, assis les jambes croisées sur un trône porté par deux lions; et puis, une statue élevée au village de Madalena en l'honneur d'un personnage qui, d'après la tradition, serait venu d'un pays lointain, vêtu d'une longue robe, pour enseigner une religion inconnue, et qui se nommait du nom à sonorité chinoise de Wi-Shi-Pecocha. Ainsi donc, voilà une découverte de plus à l'actif des Chinois, et que nos historiens semblent n'avoir pas étudiée. Qui pourrait nous donner de plus amples renseignements ?...

o

A la liste des revues canadiennes déjà mentionnées dans le *Pays laurentien*, nous devons ajouter le *Bulletin de la ferme*. Ce journal mensuel publié sous la direction de M. Alphonse Désilets, est le seul journal exclusivement agricole indépendant dans la province de Québec. Il compte déjà près de quatre années d'existence, et nous lui souhaitons de tout cœur un avenir toujours de plus en plus florissant.

Dans ce siècle où l'agriculture semblait périlcliter, et où des gens bien pensants, bienfaiteurs du Pays, s'efforcent d'encourager le retour à la terre, un journal de ce genre s'imposait; nous constatons avec plaisir que depuis sa fondation il a déjà fait beaucoup de bien. En effet, n'est-il pas le germe de ces cours agricoles qui se donnent depuis quelque temps dans nos diverses campagnes ? Le dévoué directeur, M. Alphonse Désilets, prêche avec une ardeur vraiment patriotique et tout à fait convaincue ce besoin du retour à la terre. Les cultivateurs doivent apprécier hautement ces cours agricoles; mais, pour les compléter et en retirer de meilleurs résultats, il serait efficace que chacun s'abonnât au *Bulletin de la ferme*. On y trouve à chaque page des leçons et des conseils très pratiques. Non-seulement il est intéressant pour les cultivateurs, mais les fermières elles-mêmes y trouveraient leur profit dans la page "Au foyer féminin", où il est traité d'éducation, d'hygiène, d'économie domestique et même de littérature. Cette partie de la revue est sous la direction de Yolande, pseudonyme qui cache modestement la personnalité de Mme Alphonse Désilets, qui, elle aussi, s'intéresse vivement au développement de nos campagnes rurales.

L'abonnement au *Bulletin de la ferme*, n'est que de vingt-cinq sous par an; il suffit d'envoyer cette modique somme avec son nom et son adresse à l'administration, 1230, rue St-Valier, Québec.

o

Nous accusons réception d'un travail intitulé *Colonization in the Province of Quebec under English Domination, 1760-1791*, par M. l'abbé Ivanhoé Caron, D.D. C'est une brochure in-8, de 30 pages, extraite de l'"Annuaire statistique de la province de Québec" (1916), et faisant suite à son premier ouvrage : *La Colonisation du Canada sous la domination française*, publié en 1916.

Le rang que l'auteur occupe déjà dans la littérature canadienne est une garantie du succès de cet ouvrage. Toutefois nous remettons à plus tard une plus longue appréciation, vu que nous avons l'intention d'étudier le livre sans nous laisser influencer par la sympathie que l'auteur nous inspire. Qu'il nous suffise de dire que les renseignements donnés sont de source certaine, et il a fallu à l'auteur faire de nombreuses recherches pour traiter avec autant d'assurance cet important chapitre de l'histoire du Canada.

Gérard MALCHELOSSE.